



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation**

**Distribution du
« Journal du Parc Livradois-Forez »**

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché passé en procédure adaptée selon L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation

Objet du marché :

Distribution du journal dans les commerces et institutions locales.

Caractéristiques techniques du document :

Format fini 210 x 270 mm
24 pages



Parutions :

Parution annuelle prévue en juin, date non contractuelle pouvant être modifiée en fonction des besoins éditoriaux du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Mission du/des prestataires :

- Distribution de environ 15 000 exemplaires dans environ 210 points répartis sur 191 communes du Parc sur la base d'une liste et d'une carte fournie par le Parc.
- Réalisation d'un bilan de distribution précisant les lieux et le nombre d'exemplaires distribués.

4. Conditions d'exécution

Documents fournis par le Parc :

fichier Excel des points de distribution

Carte des communes adhérentes du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Déroulé prévisionnel :

Le prestataire précisera dans son offre son délai d'exécution à partir de la transmission des fichiers nécessaires à la prestation.

Une réunion de programmation de la distribution aura lieu à la remise du fichier des points de dépôt.

5. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. prix 50%
2. délai d'exécution 50%

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6. Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre valant règlement de consultation signée et le devis détaillé remis par l'entreprise.

7. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Délai d'exécution :

8. Durée du marché

Le contrat est conclu pour une durée de 1 année à compter de la réception de la notification, il pourra être reconduit 1 fois (après envoi d'une lettre de commande) pour cette même durée.

9. Rémunération

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais annexes.

Les prix sont réputés fermes pour la durée totale du marché.

10. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

11. Acomptes

Aucun acompte ne sera versé.

12. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **30 novembre 2023 – 12h00 (dernier délai)**.

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

13. Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Le devis
- ✓ Un RIB

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez